

Aux Esplageolles, une seule certitude, le chantier s'arrête

PARKING La mairie n'a pas été informée par Q-Park de l'abandon des travaux. La réunion vérité du 7 septembre pourrait virer à la confrontation entre les deux parties

Des tiges de fer et un plancher de béton. Voilà le spectacle désolant sur le site des Esplageolles. Seules les fondations sont terminées, là où un parking de quatre étages devait sortir de terre.

Dans trois jours, l'espace de 3900 m² sera totalement désert. Clôturé, hors des regards, mais comme un énorme point noir à l'entrée de la ville.

Que s'est-il passé pour que l'entreprise Q-park décide unilatéralement d'abandonner le chantier? (voir notre édition d'hier) Aucun début de réponse à ce jour. Aucune justification officielle. Q-Park n'a ni prévenu la collectivité locale, ni répondu à nos questions.

Une issue amiable?

La mairie n'en dit pas plus et avoue attendre la réunion du 7 septembre pour connaître les intentions de Q-Park, qui a donné l'ordre aux entreprises exécutantes de plier bagages.

Le principe de cette réunion a été décidé au début du mois d'août, mais avant que la Ville ne sache que le chantier était condamné. Pour des raisons d'agenda, la réunion a été repoussée à début septembre. Vont y participer : le groupe de travail de la mairie, les avocats spécialisés mandatés par la Ville pour étudier le dossier à la virgule près, et bien sûr, la direction de Q-Park, ainsi que ses conseils.

Le dossier peut-il trouver une issue à l'amiable, comme le souhaite la Ville? Ou finira-t-il en justice? Avec des années de procédures à la clé. C'est tout l'enjeu de la confrontation. On saura alors seulement quelle est la stratégie de Q-Park et ses objectifs. Le groupe européen, 2^e opérateur en France, a certainement des arguments à faire valoir. Et n'a probablement pas agi à la légère.



Le chantier devait encore durer un an, mais Q-Park a demandé aux entreprises exécutantes de vider les lieux. Aucune justification officielle n'est parvenue en mairie. Le contrat avec la Ville en est-il caduc pour autant? (Photo Éric Estrade)

Casser le contrat?

Les liens entre la Ville et Q-Park sont définis dans la délégation de service public (DSP), signée par l'ancienne municipalité (lire ci-dessous). Aucun paragraphe n'envisage l'arrêt brutal des travaux, de sorte que le cas de figure qui se présente aujourd'hui n'est pas décrit comme tel.

Pourtant, les faits sont graves. Sont-ils de nature à remettre en cause une DSP, que la

Ville juge déséquilibrée? La question est tout autant légitime que complexe.

C'est peut-être l'opportunité pour la municipalité de casser la DSP, sans avoir à payer 6 millions d'euros de pénalités.

Quelques certitudes, noir sur blanc dans la DSP : « la Ville peut, à tout moment, mettre fin à la présente convention pour des motifs d'intérêt général, moyennant un préavis d'au moins un an ». Reste à définir la notion

« d'intérêt général ». Le bras de fer est engagé entre Q-park et la municipalité. La seule bonne nouvelle pour les automobilistes, c'est qu'ils vont pouvoir continuer de se garer en extérieur dans le centre-ville gratuitement. Le stationnement en zone bleue devait devenir payant, seulement après la livraison des 400 places des Esplageolles.

SONIA BONNIN

Ce que dit le contrat entre Q-Park et la Ville

En fait de contrat, il s'agit d'une délégation de service public (DSP), approuvée en conseil municipal le 5 juillet 2007.

À l'époque, sous la mandature Arthur Paecht (UMP), c'est l'entreprise Omniparc, qui avait remporté la délégation, par 28 voix pour et 11 contre⁽¹⁾. L'un des candidats concurrents était justement Q-Park.

Depuis, le second a racheté le premier et c'est bien désormais avec Q-Park que la Ville est liée. Le contrat, d'une durée de 32 ans, a pris effet le 1^{er} septembre 2007. Nous reproduisons des extraits de ce document, de plus de 80 pages. L'entreprise Q-Park est nommée « délégataire ».

Chronologie

La délégation prévoit chronologiquement :

- la rénovation du parking Martini (capacité portée à 450 places)

- la construction d'un nouveau parc de stationnement aux Esplageolles (400 places)

- la fin de la gratuité du stationnement en surface dans le centre-ville (1 080 places le long de la voirie)

- sous condition, la construction d'un parking souterrain sur le site des anciens chantiers (500 places).

Recours

« Le délégataire prend possession des terrains prévus pour la réalisation des parcs des Esplageolles et des anciens chantiers, sans pouvoir exercer aucun recours pour mauvais état du sol et du sous-sol, sauf pour vices cachés ou toute autre cause » (...).

Caution

« Au jour du démarrage des travaux du parc Esplageolles, le délégataire déposera une somme forfaitaire de 150 000 euros. Cette somme ainsi versée formera cautionnement de l'ouvrage. (...) Elle pourra être remplacée par une caution bancaire ».

Rémunération

« La rémunération est constituée par la totalité des ressources que procure l'exploitation des parcs de stationnement. Elles sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier de la délégation ».

Délais et sanctions

« Si les délais de réalisation du ou des nouveaux parcs ne sont pas respectés, le déléga-

taire sera soumis à des pénalités fixées pour chaque jour de retard, après une franchise d'un mois ». Son montant est calculé d'après un pourcentage du coût global des travaux (0,025 %).

Fin de la convention

« À l'expiration de la convention, pour quelque cause que ce soit, le délégataire sera tenu de remettre gratuitement à la Ville, en parfait état d'entretien et de fonctionnement, tous les ouvrages qui font partie intégrante de la délégation ». Dans cette hypothèse, le parking Martini, rénové, reviendrait dans l'escarcelle de la commune, sans bourse délier.

1. Avaient voté contre : l'ensemble des élus d'opposition, gauche et centre confondus, plus la 2^e adjointe de l'époque, Florence Cyrulnik, qui se désolidarisait de sa majorité.